

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1809 039

Le 12 décembre 2018

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les coûts reliés au réseau national intégré de radio communication (RENIR), et au réseau intégré de télécommunications policières (RITP).**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 septembre 2018, visant à obtenir les renseignements cités en objet. Nous comprenons de celle-ci que vous désirez obtenir :

1. *Les coûts du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), incluant tous les contrats liés au système depuis que le projet a été livré à la Sûreté du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2015*

Concernant ce point, la Sûreté du Québec ne détient aucune donnée relative au coût et aux contrats liés au système RENIR (article 1 de la Loi sur l'accès). Étant donné que c'est le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) qui est l'entité responsable du projet, nous vous suggérons de vous adresser à son responsable d'accès dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous afin d'obtenir ces données.

Madame Réjeanne Lachance
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Centre de services partagés du Québec
875 Grande Allée Est, 4e étage, secteur 4.550
Québec, Québec G1R 5W5

Téléphone : 418 644-1972
Télécopieur : 418 528-2733
Courriel : acces@cspq.gouv.qc.ca

2. *Les coûts défrayés par la Sûreté du Québec (SQ) du Réseau intégré de télécommunications policières (RITP) depuis la mise en service du système RENIR en 2015;*

Concernant ce point, voici un tableau faisant état de ces données en matière des coûts défrayés par la SQ depuis 2015. Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons souligner que le projet de migration du RITP vers RENIR n'est pas encore complété. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

2015-2016	16 332 055,18 \$
2016-2017	14 551 668,36 \$
2017-2018	13 100 750,98 \$

Source : Direction de ressources informationnelles, Sûreté du Québec.

Mise à jour : 13 novembre 2018

3. *Les coûts du RITP défrayés par la SQ durant la transition avec le système RENIR de 2008 à 2015.*

Concernant ce point, le tableau suivant présente les coûts du RITP de 2008 à 2015 :

2008-2009	16 986 059,36 \$
2009-2010	17 173 002,11 \$
2010-2011	15 762 587,00 \$
2011-2012	16 048 926,43 \$
2012-2013	16 785 001,61 \$
2013-2014	17 053 665,35 \$
2014-2015	16 455 556,12 \$

Source : Direction de ressources informationnelles, Sûreté du Québec.

Mise à jour : 13 novembre 2018

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Je prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Wafaa Imlahi Chaer
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels